



DEPLOIEMENT DE L'OBSERVATOIRE
DES MORTALITÉS ET DES AFFAIBLISSEMENTS DE L'ABEILLE MELLIFÈRE

en Occitanie



OBJECTIFS DE L'OMAA

Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles en France dans le but de surveiller l'état de santé du cheptel apicole français

Surveillance événementielle

Répondre aux attentes des pouvoirs publics



Répondre aux attentes des apiculteurs



- Faciliter les déclarations → numéro d'appel unique
- Renforcer l'expertise des acteurs impliqués dans la réception des déclarations et les visites de ruchers
- Comprendre les événements d'affaiblissement et de mortalité et leurs causes à l'échelle individuelle et collective

- Alerter rapidement les apiculteurs et gestionnaires de risque en cas d'augmentation anormale des événements de santé
- Fournir aux acteurs des données de surveillance pour mettre en œuvre des actions individuelles et collectives en réponse aux troubles observés
- Consolider le maillage sanitaire et les partenariats entre les différents acteurs



UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE INNOVANT

L'OMAA a pour ambition :

- de mieux **recenser les événements de santé observés** dans les ruchers
- **de faciliter et d'orienter** leurs déclarations vers les réseaux d'investigation adaptés
- de rassembler les dispositifs de surveillance de l'état de santé du cheptel apicole existants (publics et privés)
- de **collecter des données sanitaires de l'ensemble des dispositifs de surveillance**, d'en faire l'analyse collective, et de caractériser l'état de santé du cheptel apiaire



Exploitation des données

- Analyse des données et diffusion des résultats  
- Déclenchement d'une alerte en cas d'évènements de santé groupés dans le temps ou dans l'espace 

➤ Dispositif de surveillance des « Maladies réglementées » (*Aethina tumida* et *Tropilaelaps* spp. *)

- Obligation de déclaration des cas suspects et confirmés de maladies réglementées
- Investigations dans le cadre de la police sanitaire

➤ Dispositif de surveillance des « Mortalités Massives Aiguës » NS DGAL/SASPP/2018-444

- Possibilité de déclaration des cas de mortalités massives aiguës d'abeilles adultes
- Investigation des ruchers et enquêtes environnementales

➤ Dispositif de surveillance des « Autres troubles »

- Visite de recueil de données épidémiologiques
- Mise en œuvre par une personne reconnue compétente en apiculture et pathologie apicole (vétérinaire et si possible TSA conventionné dans ce cadre)
- Visite et analyses de laboratoire subventionnées sous réserve d'éligibilité
- 1 visite / an pour les apiculteurs de < 50 ruches (R.), 2 de 50 à 200 R. et 3 pour les > 200 R.

- Déploiement national
- Surveillances de la
responsabilité de l'Etat

Déploiement dans
les régions OMAA

* + loque américaine dans l'attente de la mise en œuvre de la loi santé animale et de ses décrets d'application



Un guichet à votre écoute

Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole

7 jours sur 7

OMAA

Une prise en compte de votre déclaration

Tout au long de l'année

Un retour individualisé

UN NUMÉRO : **05 31 60 91 91**

 Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies

 Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme-esa.fr>